

**Séance ordinaire du 22 février 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

Délibération n°22022024D05

Objet : Administration générale – Election du 4^{ème} adjoint.

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 16 février 2024.
 Nombre de conseillers en exercice : 13
 Nombre de conseillers présents : 10
 Nombre de pouvoirs : 1
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline	X			
MAILLET Jacques		X		PARIS Nicole
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : PIEDVACHE Gaëtan

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.
 Après un appel à candidature, Monsieur Alexandre MERLE présente sa candidature.
 Il est donc procédé au déroulement du vote. Nicole PARIS et MUGNIER Allison ont été désignées comme assesseurs. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, dépose son enveloppe, modèle uniforme fourni par la mairie, dans l'urne.
 Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1er et unique tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs : 2
- e) Nombre de suffrages exprimés : 9
- f) Majorité absolue : 6
- g) Nombre de suffrages obtenus (9 NEUF) : MERLE Alexandre

Monsieur MERLE Alexandre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint, et a été immédiatement installé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** que M. MERLE Alexandre, n'occupera pas le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le 2^{ème} rang et sera placée au tableau occupant de ce fait le 4^{ème} rang.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 22 février 2024.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 26 février 2024.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 26 février 2024.

Le Maire,
Brigitte TOUGNE-PICAZO

Le secrétaire de séance,
PIEDVACHE Gaëtan

